

N° 7716¹⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant création et organisation de l'Administration luxembourgeoise
vétérinaire et alimentaire et portant modification :**

- 1° de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation
de la Direction de la santé ;**
- 2° de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de
la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;**
- 3° de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle
et de sanctions relatif aux denrées alimentaires**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(15.7.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 juillet 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant création et organisation de l'Administration luxembourgeoise
vétérinaire et alimentaire et portant modification :**

- 1° de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation
de la Direction de la santé ;**
- 2° de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de
la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;**
- 3° de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle
et de sanctions relatif aux denrées alimentaires**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 16 novembre 2021, 31 mai et 28 juin 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 15 juillet 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

